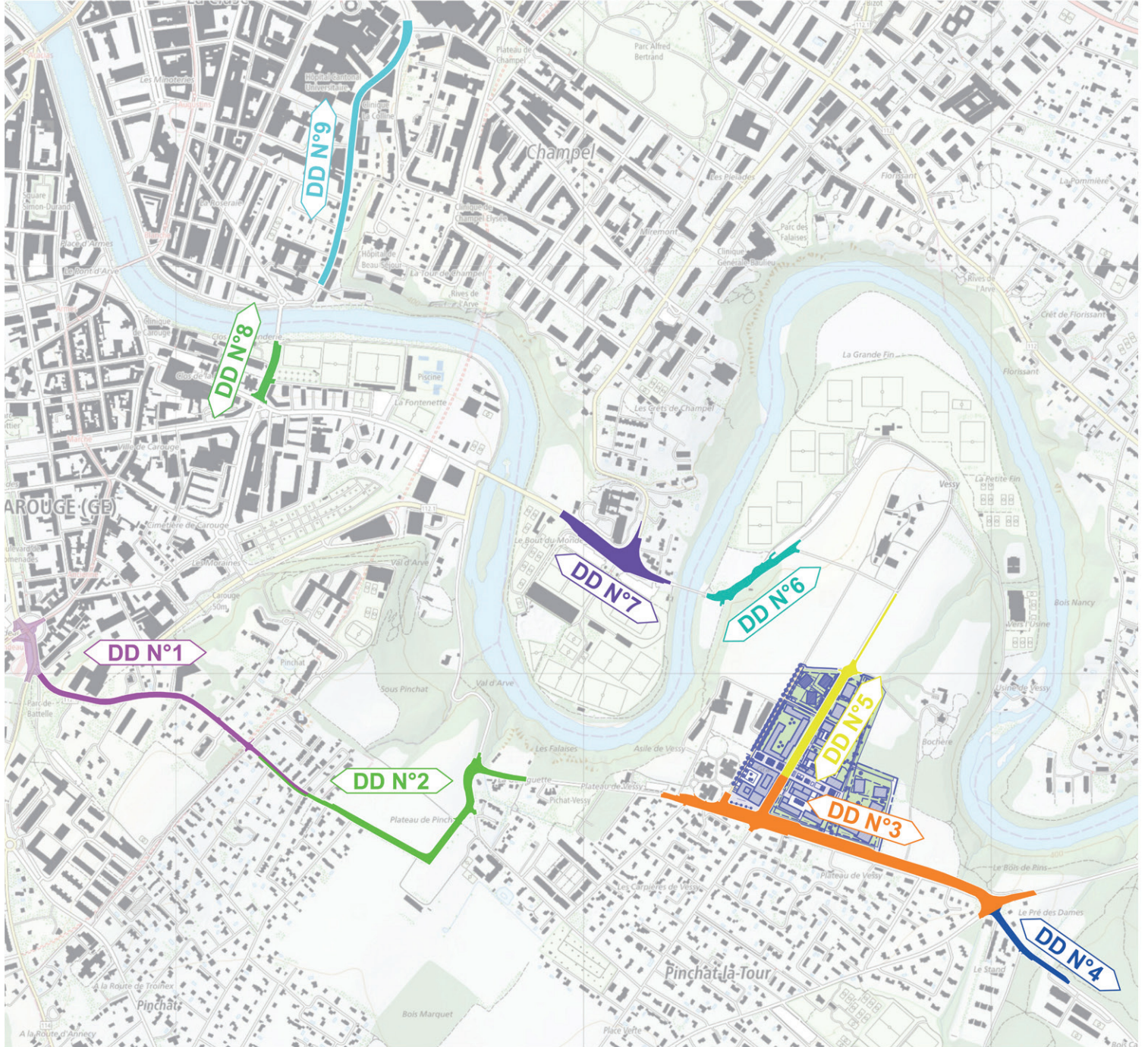


# Bus à haut niveau de service (BHNS)

Aménagements DD1 à DD4

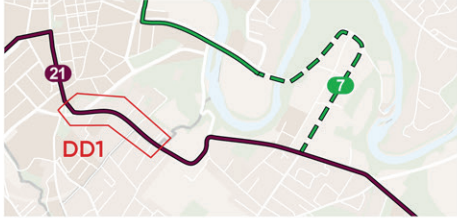
Ligne urbaine (LURB) – Aménagements DD5 à DD8





# Bus à haut niveau de service (BHNS)

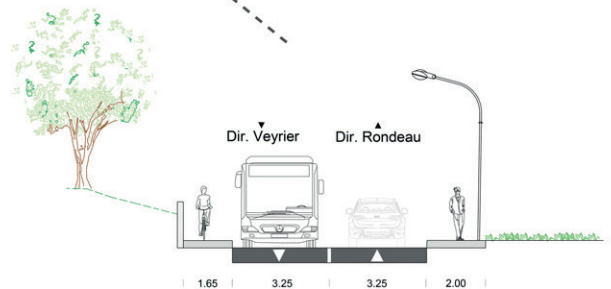
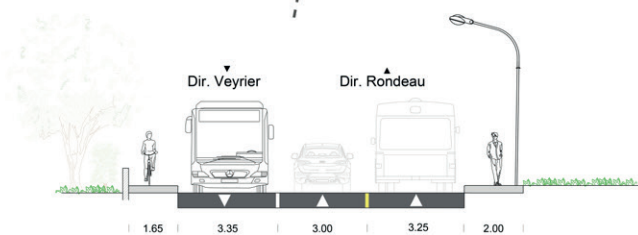
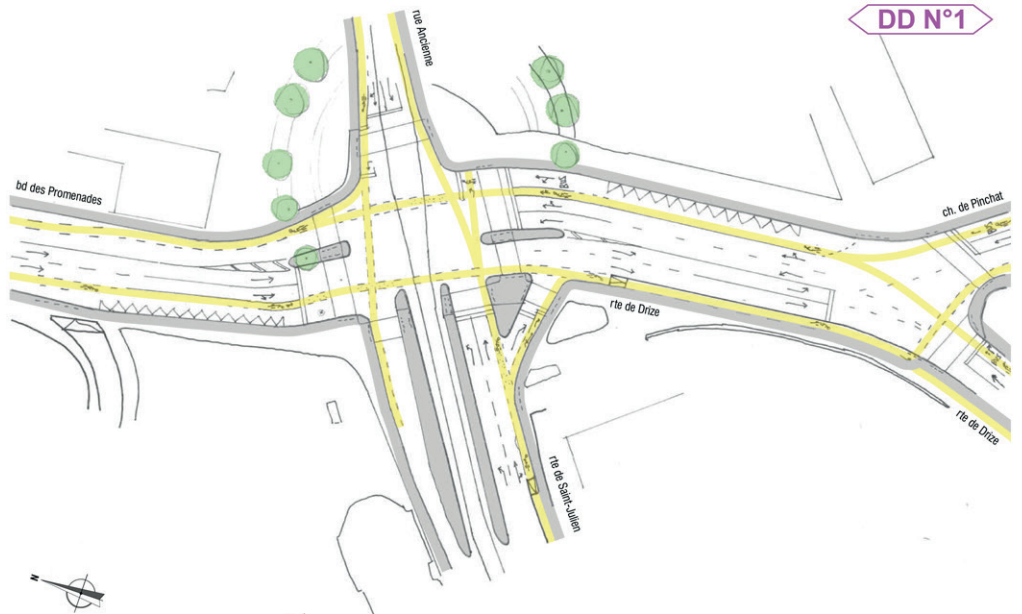
Chemin de Pinchat DD1 – Carouge (en cours d'étude)



**Réaménagement du carrefour du Rondeau de Carouge** en vue de l'amélioration **du confort** et de **la sécurité** de l'ensemble des usagers de la route (en cours d'étude).

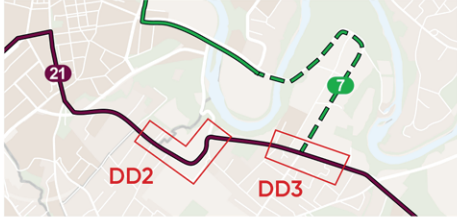
Insertion d'une voie bus en approche du Rondeau pour une amélioration de la progression des lignes.

Un projet totalement repensé sur le chemin de Pinchat afin de **conserver un maximum d'arbres existants**.



# Bus à haut niveau de service (BHNS)

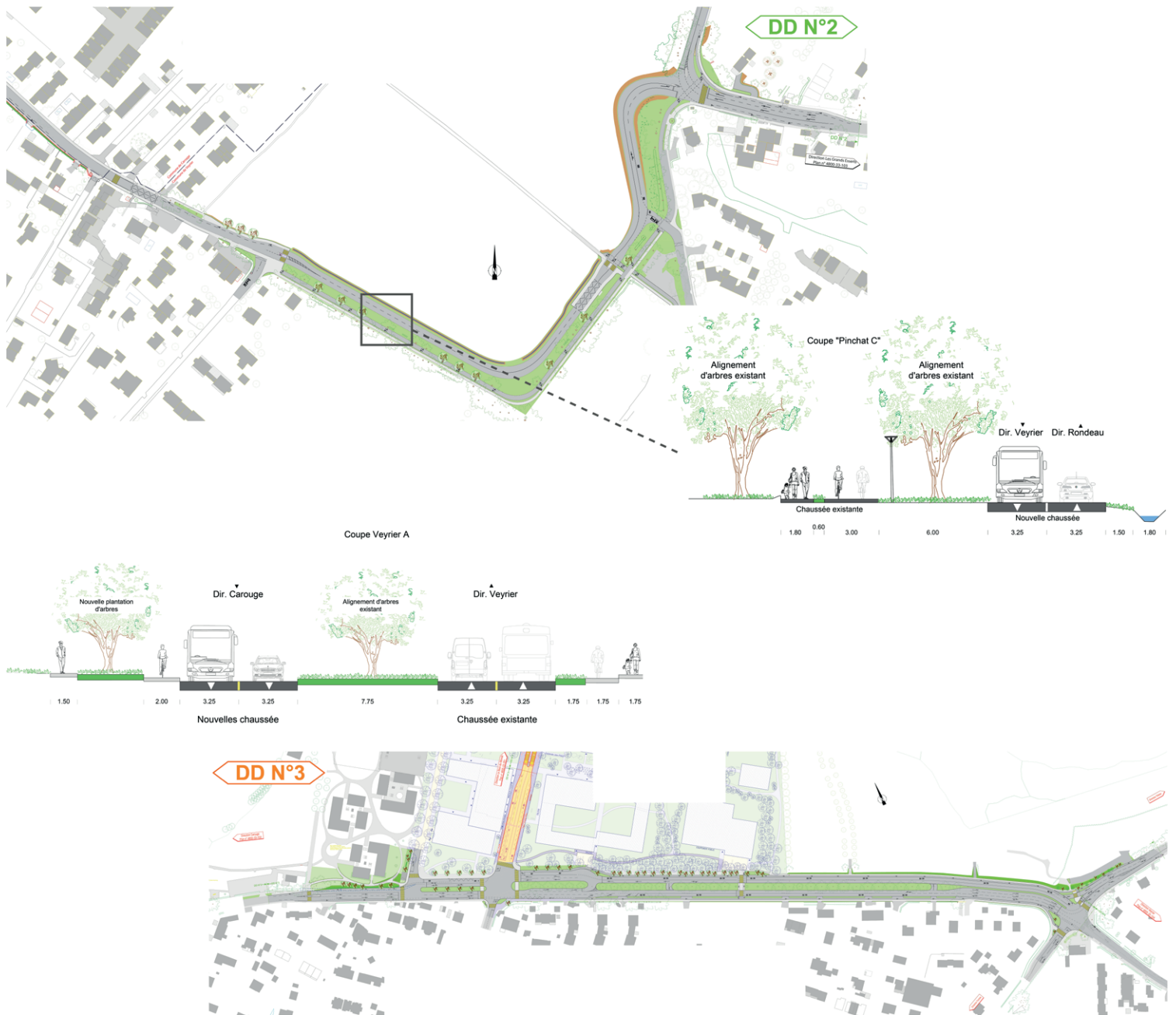
Chemin de Pinchat DD2-DD3 – Veyrier (en cours d'étude)



Le Chemin de Pinchat a fait l'objet de nouvelles réflexions respectant le caractère historique de celui-ci dans le but de **conserver les alignements d'arbres existants**.

La voirie du chemin de Pinchat sera entièrement dédiée à la mobilité douce - tronçon de ~300 m.

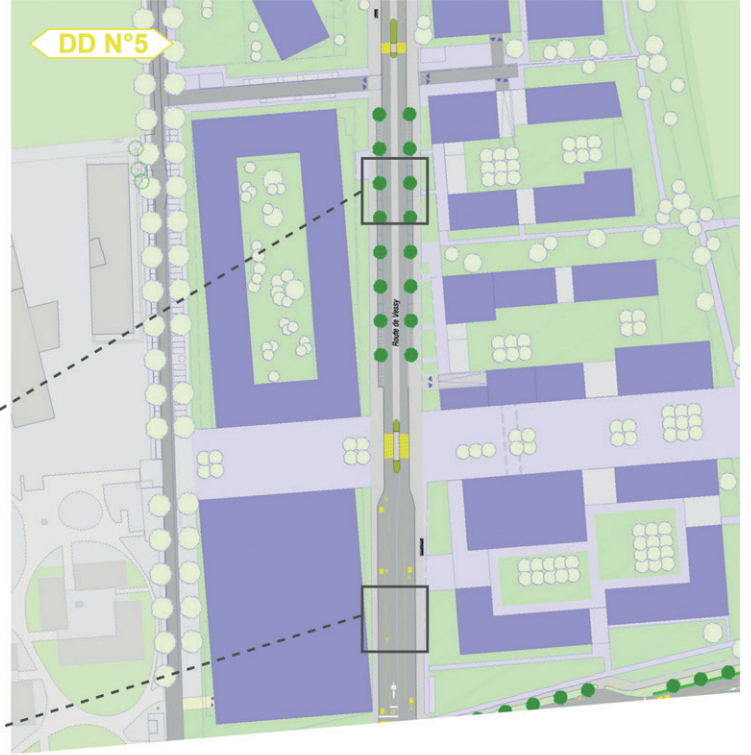
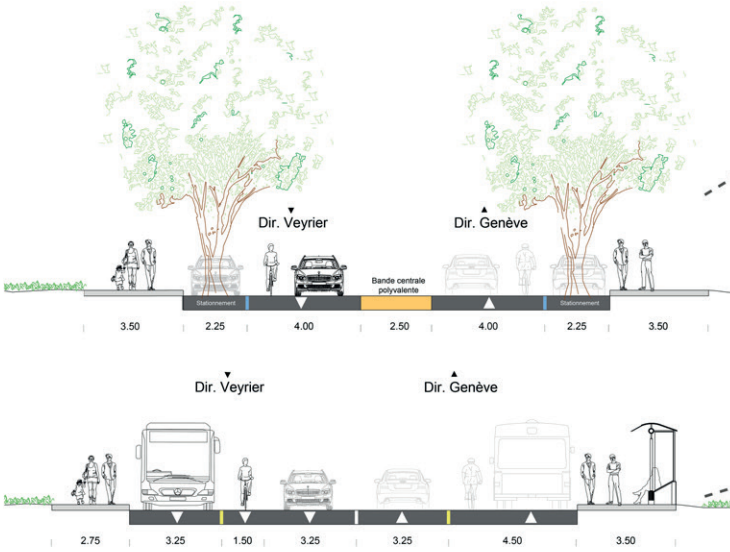
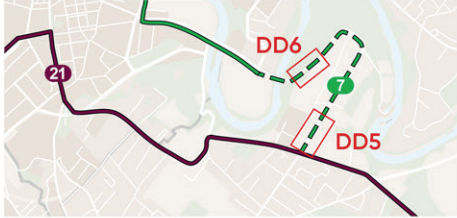
Une nouvelle chaussée pour les véhicules motorisés sera construite parallèlement à la voirie actuelle.





# Ligne urbaine (LURB)

## Route de Vessy DD5-DD6



Aménagement d'une **voie bus** à l'approche du pont de Vessy pour favoriser l'insertion des transports collectifs en entrée de ville. Création d'une passerelle dédiée à la mobilité douce en doublement du Pont de Vessy

### Amélioration et sécurisation des itinéraires mobilités douces.

Le chemin du Pacage sera autorisé uniquement aux mobilités douces depuis le centre sportif de Vessy.

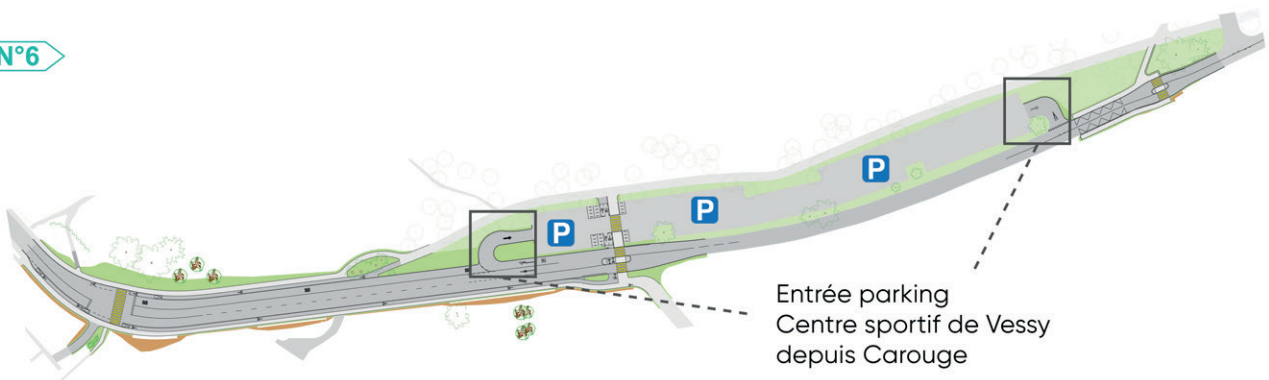
La route de Vessy a été pensée comme un axe de type urbain, permettant la **cohabitation** des différents modes de transport de façon harmonieuse et sécurisée.

Elle se caractérisera par un **rue plantée d'arbres** et d'arbustes, dotée de **trottoirs larges**, bordée ponctuellement par des places de stationnement.

La vitesse autorisée sera abaissée et deux seuils de ralentissements seront mis en place, afin de sécuriser les franchissements piétons.

**Une bande centrale polyvalente** sur l'axe facilitera les manœuvres et les accès au stationnement.

### DD N°6



Entrée parking Centre sportif de Vessy depuis Carouge



# Connexions réseau ferroviaire

## Plan d'action des transports collectifs

Le plan d'action des transports collectifs 2019-2024 définit l'action de l'Etat en matière de développement des transports collectifs. Il a pour objectif de **répondre aux besoins de déplacements** liés au développement urbain et à la croissance démographique.

La commune de Veyrier bénéficiera d'une offre en transport public étoffée et cohérente avec les futurs développements. L'amélioration de l'offre permettra une **desserte optimale** du secteur avec des rabattements directs sur les gares du canton.

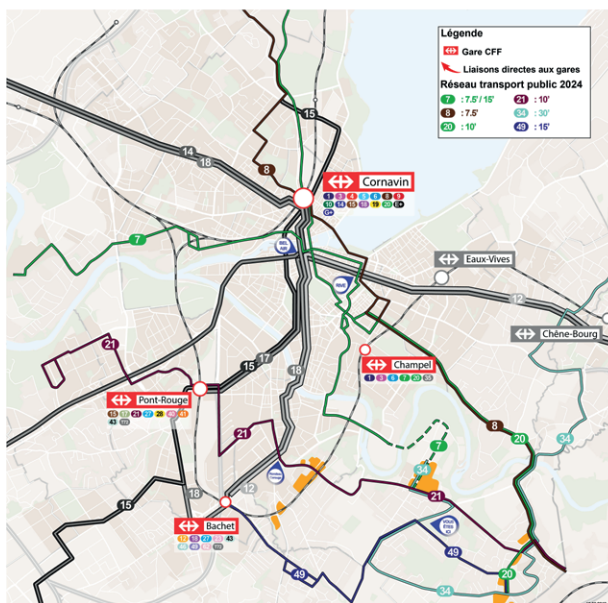


## Ligne 49

En accompagnement de la mise en service du **Léman Express**, le développement du réseau de transport public prévoit la mise en service de la **ligne 49** en connexion directe avec la halte de **Lancy-Bâchet**.

## Léman Express

A terme le réseau projeté prévoit pour la commune de Veyrier, des rabattements directs sur les **gares importantes du Canton**.



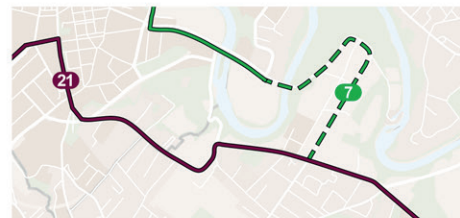
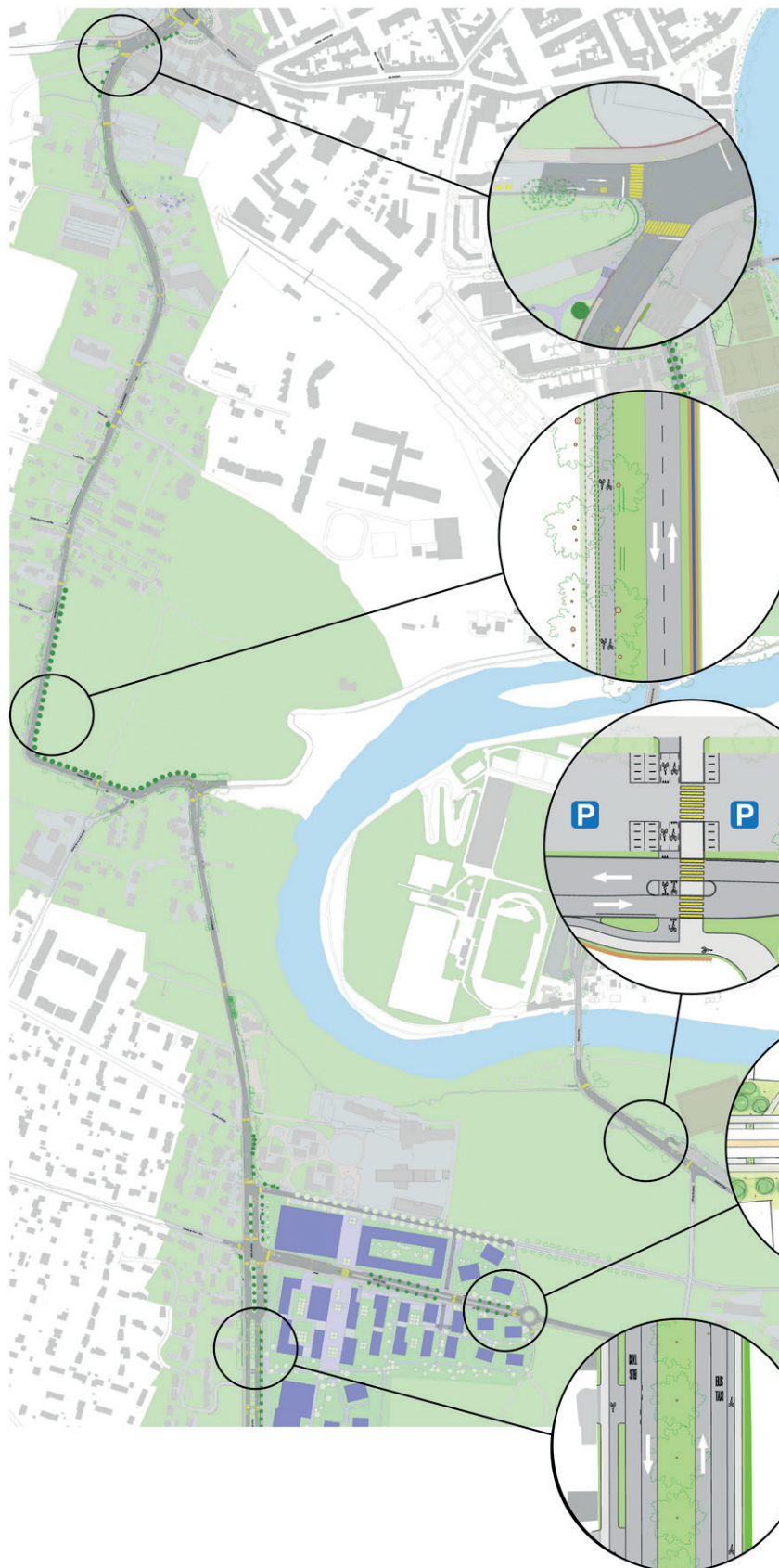
Le parcours actuel de la ligne 8 dessert en alternance Veyrier-Douane pour la route de Pas-de-l'Echelle et Veyrier-Tournettes via un parcours par Stand-de-Veyrier - route des Veyrier - route de l'Uche.

Le plan d'action des Transports Collectifs 2020-2024 ne supprime pas la **ligne 8**. Celle-ci est **dédoublée (8+20)** sur son itinéraire par la route de Pas-de-l'Echelle avec une desserte de Veyrier-Tournettes par la route de l'Uche.

**Ligne 8:** Veyrier-Douane dessert directe pour Rive et la gare de Cornavin.

**Ligne 20:** Veyrier-Tournettes dessert directe pour Bel-Air et la gare de Cornavin.

# Mobilités douces



**Sécurisation des itinéraires cyclables :**

Réalisation d'une piste cyclable en montée du chemin de Pinchat (en cours d'étude).

**La voirie actuelle du chemin de Pinchat sera entièrement dédiée à la mobilité douce.**

**Amélioration des itinéraires mobilités douces le long du centre sportif de Vessy**

Le chemin du Pacage sera autorisé uniquement aux mobilités douces depuis le centre sportif de Vessy.

**Prolongement de la piste cyclable existante entre le centre sportif de Vessy et les Grands Esserts.**

Mise en place de **trottoirs** et de **pistes cyclables** de part et d'autre de la route de Veyrier.

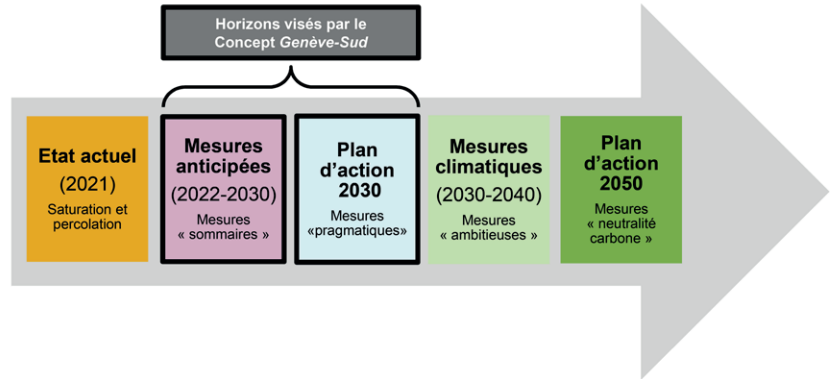


# Genève-Sud

## Concept multimodal (étude en cours)

Le 9 avril 2019, le **Grand Conseil a refusé le crédit de réalisation des deux nouvelles liaisons routières L1-L2.**

Une nouvelle étude du concept multimodal Genève-Sud a ainsi été lancée avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement des réseaux routiers, de préserver les traversées des localités et de répondre aux besoins en déplacement de façon durable.



### Pour atteindre les objectifs de l'étude :

1. Etablir un concept multimodal pour canaliser le trafic vers le réseau structurant et proposer des alternatives efficaces à la voiture ainsi qu'une restructuration des déplacements en transports collectifs et en mobilités douces avec des rabattements sur des gares du Léman Express ou autres réseaux transports collectifs structurant comme le tram ou le BHNS.
2. Décliner le concept multimodal en mesures à déployer solidairement entre partenaires suisses et français (plan d'action coordonné).

